## Exemples de travaux récents menés à la Division des études et enquêtes statistiques (DEES) du DSED

On présente brièvement ici des travaux menés à la DEES, faisant partie de programmes en cours. Les premiers se rattachent directement à l'intégration des "primo-arrivants". Ils constituent des étapes de l'évaluation des prescriptions de cours de français dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration. Les seconds sont extraits des travaux d'expertise et de contextualisation d'un indicateur d'intégration (relatif à l'éducation) proposé dans le cadre du programme de Stockholm (travaux communs dans l'UE 27 sur les indicateurs d'intégration).

#### Le présent document est un document de travail<sup>1</sup>

### Evaluation des prescriptions de cours de français dans le cadre du CAI

Depuis les années 2000, la connaissance de la langue est devenue un enjeu des politiques publiques dans la plupart des pays d'Europe et une condition de l'intégration des migrants. Dans ce contexte, des politiques linguistiques se mettent en place. Ce sont le plus souvent des formations linguistiques qui seront sanctionnées par un examen. En France, une formation linguistique est proposée dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Elle est une formation pouvant aller jusqu'à 400 heures dispensée par des prestataires de l'Ofii (Office français de l'immigration et l'intégration). L'identification des besoins en formation linguistique des signataires se fait par l'auditeur social de l'Ofii au cours de l'entretien individuel lors duquel est signé le CAI. Les signataires effectuent un test de connaissance du français à l'écrit et à l'oral. S'il s'avère que le niveau de connaissance en français est inférieur au niveau requis pour valider un niveau d'utilisateur débutant, ces derniers devront suivre une formation linguistique obligatoire. Lorsqu'elle est achevée, ses bénéficiaires doivent passer un examen afin d'obtenir un diplôme de l'Education nationale qui atteste de leur niveau en français : le Diplôme Initial de Langue Française (Dilf).

# Un instrument : l'indicateur d'aisance en français construit à partir des données de l'enquête ELIPA.

Pour étudier la formation linguistique, il faut d'abord mesurer un niveau de français pour pouvoir observer son évolution. Dans l'enquête ELIPA², des "nouveaux migrants" ont été interrogées de façon détaillée sur leur condition de venue en France leurs conditions de vie avant la migration et surtout durant les premiers temps de leur arrivée en France. Ces personnes auto-évaluent leur niveau de français à l'écrit comme à l'oral. Elles évaluent leur niveau à l'oral en général puis dans certaines situations ponctuelles et courantes : téléphoner pour prendre un rendez-vous, demander son chemin dans la rue, écrire une lettre administrative. Un indicateur³ est construit, il est centré sur la capacité à s'exprimer en français dans les situations de la vie courante. Il se décline en trois modalités, une personne sur cinq déclare avoir des difficultés à s'exprimer dans ce contexte.

 $<sup>^{1}\</sup> Voir: \underline{http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII/Statistiques-et-documentation}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'enquête, dispositif, populations interrogées et premiers résultats, sont présentés dans : <a href="http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2011/Enquete-ELIPA-Les-nouveaux-migrants-en-2009">http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2011/Enquete-ELIPA-Les-nouveaux-migrants-en-2009</a>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Présentation et description des nouveaux migrants suivant cet indicateur : <a href="http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2011/L-aisance-en-français-des-primo-arrivants">http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2011/L-aisance-en-français-des-primo-arrivants</a>

RÉPARTITION DES MIGRANTS SELON L'AISANCE EN TROIS GROUPES EN 2010

	Ensemble		Hommes		Femmes		Descriptif		
Niveau d'aisance	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%			
Fluide	43 282	44	22 410	48	20 873	41	Aucune difficulté		
Moyen	35 088	36	17 655	38	17 434	34	Bonne aisance, difficultés ponctuelles, le plus souvent à l'écrit.		
Faible	19 364	20	6 580	14	12 785	25	Quelques difficultés dans plusieurs situations à d'importantes difficultés dans toutes les situations.		

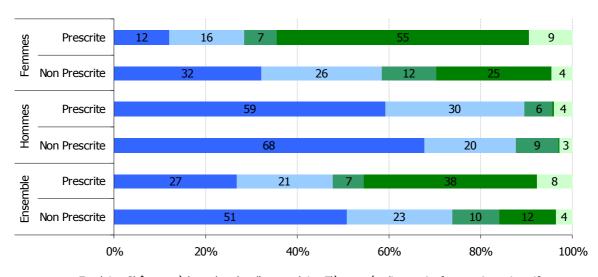
Champ: Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009.

Source: DSED, Enquête Elipa, 2010.

### Les cours de français sont-ils donnés aux personnes qui en ont besoin<sup>4</sup>?

La formation linguistique est proposée à 20 % des signataires du CAI. Le profil des bénéficiaires est différent de celui des non-bénéficiaires. Ainsi, les femmes majoritaires chez les signataires du CAI (52 %) le sont encore davantage chez les bénéficiaires (66 %). Les actifs sont sous-représentés chez les bénéficiaires : 75 % des non bénéficiaires de la formation linguistique sont en activité, contre 49 % des personnes bénéficiaires. Cela masque des situations différentes en fonction du genre. Les hommes bénéficiaires sont plus souvent au chômage tandis que 55 % des femmes bénéficiaires sont au foyer. La part des femmes actives passe de 28 % pour les bénéficiaires à 60 % pour les non bénéficiaires.

PRESCRIPTION DE LA FORMATION LINGUISTIQUE SELON LE SEXE ET L'ACTIVITÉ (EN %)



■ Emploi ■ Chômeur, à la recherche d'un emploi ■ Elève ou étudiant ■ Au foyer ■ Autre inactif

Champ: Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009.

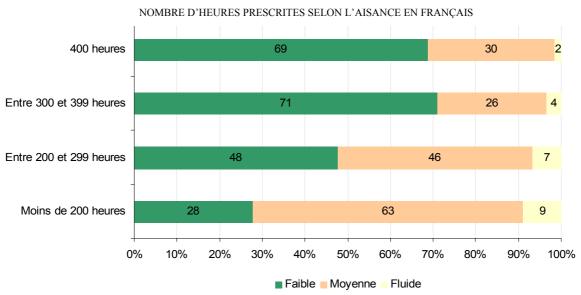
Source: DSED, Enquête Elipa, 2010-2011.

Les bénéficiaires sont majoritairement issus de pays asiatiques avec une nette surreprésentation des Turcs et des Sri Lankais. Les ressortissants de pays francophones sont sous-représentés chez les bénéficiaires. Pour autant les ressortissants du Maghreb représentent près du quart de ces derniers tandis que les ressortissants de pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) ne représentent que 3 % des bénéficiaires. Cela cache des différences importantes entre les hommes et les femmes bénéficiaires. La prépondérance des ressortissants asiatiques

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La question est traitée de façon plus approfondie dans : <a href="http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2012/L-offre-de-formation-linguistique-dans-le-cadre-du-contrat-d-accueil-et-d-integration">http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2012/L-offre-de-formation-linguistique-dans-le-cadre-du-contrat-d-accueil-et-d-integration</a>

est plus importante chez les hommes tandis que chez les femmes les ressortissantes du Maghreb sont plus représentées. La sous-représentation des ressortissants des pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) est autant marquée pour les femmes que pour les hommes.

Cependant, même si l'analyse<sup>5</sup> montre quelques distorsions entre besoins réels et prescription, le bilan montre que ce sont très majoritairement les personnes qui en ont le plus besoin qui bénéficient de la formation. Ce constat n'est pas neutre : pour l'évaluation, cela constituera... une difficulté.



Champ: Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009.

Source: DSED, Enquête Elipa, 2010-2011.

#### Mesurer l'efficacité de la mesure :

La méthode<sup>6</sup> retenue consiste à former trois groupes. Le premier est un groupe de bénéficiaires de la formation : groupe des "formés". Il faut alors trouver des individus semblables aux bénéficiaires, qui diffèrent le moins possible des premiers : schématiquement, des individus qui n'ont pas suivi la formation linguistique mais qui auraient eu besoin de la suivre. On constitue ainsi un deuxième groupe : le groupe des contrefactuels. Le troisième groupe, les autres individus, sert de groupe témoin.

Du fait de la bonne efficacité de l'attribution de la formation, le deuxième groupe est constitué d'individus aux caractéristiques proches, mais non identiques des individus du premier groupe. On examine<sup>7</sup> ensuite l'évolution des groupes suivant divers indicateurs : maitrise de la langue, pratique du français, activité, accès au logement, ou encore pratiques culturelles, de loisirs, langues les plus fréquemment parlées.

Des premiers résultats sont attendus pour la fin de 2012.

## Contextualisation d'un indicateur d'intégration (relatif à l'éducation).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir <a href="http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2012/L-offre-de-formation-linguistique-dans-le-cadre-du-contrat-d-accueil-et-d-integration">http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII/Statistiques-et-documentation/Publications/Numeros-parus-en-2012/L-offre-de-formation-linguistique-dans-le-cadre-du-contrat-d-accueil-et-d-integration</a>

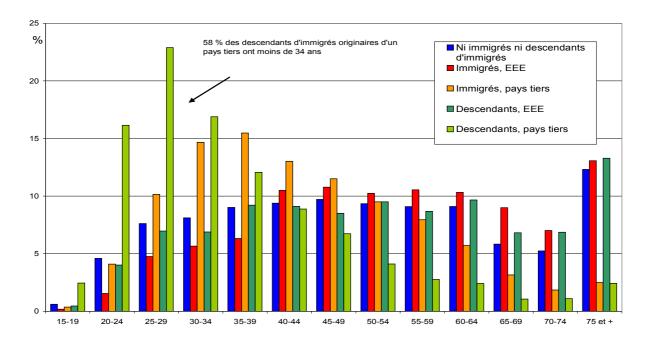
<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> D'autres approches plus complexes ont également été mises en œuvre et feront l'objet de publications ultérieures.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Analyses en cours

Deux indicateurs sont proposés pour les indicateurs "cœur" au niveau européen : la répartition par niveau d'éducation et part des 30-34 ans avec un niveau d'éducation élevé<sup>8</sup>.

Les populations<sup>9</sup> sont réparties en cinq catégories via deux critères : être migrant ou descendant de migrant (ou non) et distinction entre pays tiers ou non : 3,6 % de la population totale est "immigrés<sup>10</sup>", l'origine étant d'un pays de l'espace économique européen. Ils sont 5,9 % à être immigrés mais originaires d'un pays "tiers". Pour la deuxième génération (au moins un parent immigré) suivant les origines précédentes, les proportions sont respectivement de 5,4% et 3,0 %. Il reste donc 82,0 % de personnes ni immigrée ni descendante d'immigrée.

Premier élément de contexte, de fortes différences s'observent dans les répartitions par âge, liées à l'histoire des migrations<sup>11</sup>, d'abord plutôt d'origines européennes, puis plus récemment, également d'origines africaines.



Deuxième élément de contexte, la démocratisation de l'accès aux études supérieures se traduit d'abord par un accès de plus en plus important au niveau secondaire, qui concerne les personnes nées dans les années 1960. L'accès au niveau supérieur se développe mais plus lentement. Le tournant est effectué dans la décennie des années 1970. Il y a alors une forte accélération de l'accès au niveau supérieur.

\_

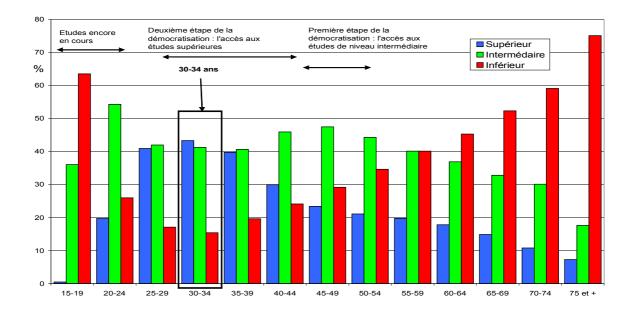
<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La nomenclature utilisée est la CITE, le niveau élevé correspond à des diplômes de niveau au moins baccalauréat + 2 années. Ce document a été présenté au séminaire « de Budapest » (discussion sur les indicateurs d'intégration au niveau européen).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> L'étude est faite pour des personnes (de plus de 15 ans) ayant achevé leurs études initiales, les données sont celles des enquêtes emploi en continu 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> La définition française usuelle d'un immigré (ce qui impacte la définition des « descendants d'immigrés » est : toute personne née à l'étranger de nationalité étrangère. Les Français nés à l'étranger (notamment Algérie, Maroc et Allemagne, assez nombreux, sont exclus).

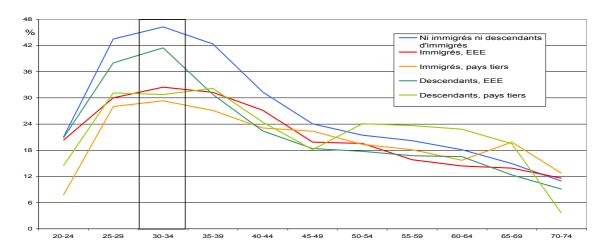
Données : LFS française (EEC) de 2010. Calculs et analyses : Ministère de l'intérieur, SGII-DSED.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir « Insee références, les immigrés et les descendants d'immigrés, édition 2012 ».



Ces deux éléments "expliquent" la différence entre les deux indicateurs. Selon l'indicateur calculé sur l'ensemble des personnes, les écarts de niveaux de formation sont assez faibles entre descendants et ni immigrés ni descendants, des descendants des pays tiers étant un peu mieux diplômés que les autres descendants. Se limiter aux 30-34 ans change radicalement les conclusions, principalement pour les descendants. On peut mentionner que la réduction de la part des personnes au niveau bas est substantielle si l'on compare, à origine donnée les immigrés et les descendants<sup>12</sup>. Mais l'augmentation de la part au niveau élevé est faible, voire très faible pour les personnes originaires des pays tiers. L'écart entre les deux indicateurs s'explique essentiellement par les effets démographiques et de démocratisation.

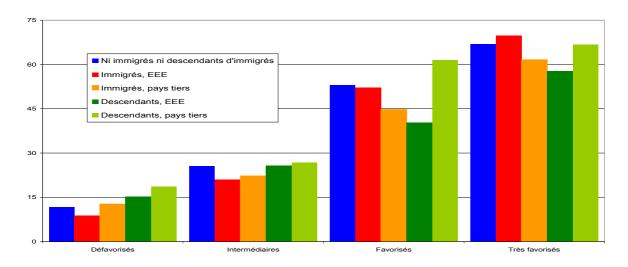
			Supérieur	
	Inférieur	Interm.	Tous	30-34
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	29,5	42,8	27,6	46,3
Immigrés, EEE	48,3	31,2	20,5	32,4
Immigrés, pays tiers	48,2	28,8	23,0	29,4
Descendants, EEE	32,8	45,2	22,0	41,5
Descendants, pays tiers	31,1	43,2	25,6	30,8



<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> On peut préciser ici que les descendants de 30 à 34 ans ne sont pas les enfants des immigrés de 30 à 34 ans...

Avec les réserves méthodologiques d'usage (précision de la source de données), on propose encore une comparaison de la part des personnes diplômées du supérieur, par âge quinquennal et origine. A tous âges, la part des descendants atteignant le niveau supérieur est inférieure à celles des ni immigrés ni descendants. L'écart est maximal pour les 30-34 ans et atteint 15 points (46 %contre 31 %). Les descendants d'immigrés réussissent dans le système éducatif à peine mieux que les immigrés, si l'origine est un pays tiers.

Troisième élément de contexte, l'effet des "conditions sociales héritées". La plupart des études françaises montrent qu'il y aune forte influence du milieu social des parents sur la réussite scolaire ou académique. La nomenclature française des catégories sociales et professions est adaptée au contexte français, mais l'entrée est davantage la position sociale en relation avec l'occupation professionnelle. Elle diffère des nomenclatures internationales (ISCO, ESeC). Inclure le capital culturel des parents n'est pas l'objet premier de la nomenclature française. Or c'est autant par le canal du niveau culturel des deux parents, que par leur niveau social qu'il y a influence sur la réussite éducative. Malheureusement, les données utiles ne sont pas disponibles dans la source LFS (mais elles le seront via le module ad hoc de 2014). La nomenclature utilisée pour cette étude est ad hoc : on part de la nomenclature des PCS, à un niveau intermédiaire de détail. Un premier amendement est fait, suivant les pratiques du Ministère de l'éducation, qui surclasse certaines professions (professeurs des écoles notamment). Enfin, suivant les travaux de [Chardon], les employés (personnes sans fonctions d'encadrement des services) sont en partie déclassés. La nomenclature finale comprend alors quatre postes : Très favorisés / favorisés / intermédiaire / défavorisée. Pour les analyses présentées ici, la nomenclature synthétise l'information connue sur les deux parents. La surreprésentation des descendants d'immigrés dans la catégorie "défavorisés" est importante : ils sont 62 % dans ce cas si leur origine est d'un pays tiers (57 % sinon), c'est davantage que dans le cas des immigrés et surtout des ni immigrés ni descendants d'immigrés (35 %). A « conditions sociales héritées égales », la part des personnes diplômées du supérieur (de 30 à 34 ans) ne dépend que très peu de l'origine. Dans la catégorie qui les concerne le plus (« défavorisés »), les descendants sont même en meilleure situation, particulièrement ceux ayant une origine d'un pays tiers.



Au final, un indicateur général, peut-être plus facile à lire, n'apporte que peu d'information utile. Une bonne contextualisation d'un indicateur suffisamment précis facilite l'usage (interprétation, suivi) et peut éclairer des choix optimaux d'actions de politique publique (en direction de populations suivant leurs conditions sociales plutôt que suivant leur origine).